

REPAS SERVIS DURANT LE SERVICE DE GARDE
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE CARDIOLOGIE ET DE PNEUMOLOGIE DE QUÉBEC

RÉSIDENTS DE GARDE

L'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec offre aux résidents de garde le repas comprenant la soupe, l'assiette principale, le dessert du jour et le breuvage (thé, café, lait).

Le montant alloué pour le dîner et le souper est de 8 \$ chacun et le déjeuner est de 7 \$, toutes taxes incluses.

Le restaurant-caféteria « L'Intermed » est ouvert de 6 h 45 à 19 h 30 (19 h les fins de semaine et les jours fériés).

Entre 19 h 30 et 6 h 45, le restaurant-caféteria est fermé et les services de restauration sont alors assurés par le biais de machines distributrices. En compensation du repas de nuit, une allocation est attribuée uniquement pour les résidents de garde de l'hôpital et versée sur la paie conformément à la liste de garde établit par la Direction de l'enseignement universitaire. **Cette allocation est de 6 \$, toutes taxes incluses.**

Les heures des repas de l'Intermed sont :

	Jours de semaine :	Fins de semaine et congés fériés :
Déjeuner :	6 h 45 – 10 h 30	6 h 45 à 10 h 30
Dîner :	11 h – 13 h 45	11 h à 13 h 30
Souper :	17 h - 19 h 30	17 h à 19 h

IDENTIFICATION :

- Le résident doit porter sa carte d'identité et la présenter au préposé à la caisse.
- Il doit inscrire le coût du repas dans la colonne appropriée sur le formulaire préparé par la Direction de l'enseignement selon la « liste de garde » et signer son nom.
- Il doit payer immédiatement tout excédent au montant alloué par repas au préposé.

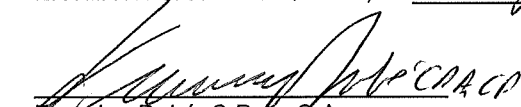
La présente ENTENTE remplace celle qui a été signée le 25 avril 2005.

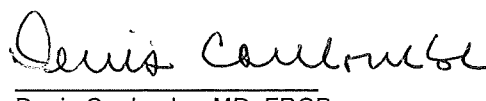
La présente ENTENTE a été approuvée :

- Au Comité de direction de l'IUCPQ le 14 janvier 2015.
- Au Comité de l'enseignement médical le 11 février 2015.

Elle entre en vigueur le 9 mars 2015.

ENTENTE SIGNÉE à Québec, ce 25^e jour de février 2015.


Francine Dubé, C.P.A., C.A.
Directrice des ressources financières


Denis Coulombe, MD, FRCP
Directeur de l'enseignement universitaire